



TEVA Transition École Vie Active

La première année de vie active des jeunes
issus de la formation professionnelle initiale

L'INFPC mène des travaux de veille et de développement en matière de formation à travers l'Observatoire de la formation. Les données utilisées dans cette publication ont été mises à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Inspection générale de la sécurité sociale, dans le cadre de la Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection gérée par l'Inspection générale de la sécurité sociale. Les résultats et avis formulés dans cette publication n'engagent que l'auteur et ne reflètent en aucun cas les opinions du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

Préambule

Depuis 2012, sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et des chambres professionnelles, l'Observatoire de la formation déploie le dispositif longitudinal TEVA, qui s'intéresse à la transition de l'école à la vie active des jeunes sortants de la formation professionnelle initiale.

Les résultats produits par cette étude doivent permettre aux acteurs publics et partenaires sociaux de mieux définir les formations de demain et les politiques de soutien à l'emploi des jeunes (E. Quenson, Céreq Enquêtes n°1, octobre 2017, 76 p.)

En s'appuyant sur les bases de données administratives du MENJE et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), un calendrier qui décrit jour par jour la situation des jeunes durant la première année qui suit la sortie du lycée, permet d'analyser leur début de carrière.

Cette nouvelle édition de l'étude TEVA s'intéresse à l'intégration sur le marché du travail jusqu'en 2023 de la génération 2022 de jeunes ayant terminé un cursus complet lors de l'année scolaire 2021/2022.

Les disparités ou similitudes qui existent dans le parcours des jeunes sont mises en lumière selon qu'ils ont obtenu ou non leur diplôme avant d'entrer dans la vie active, selon le sexe quand ils sortent diplômés et selon le certificat ou le diplôme obtenu. Ainsi, la réussite scolaire influence positivement l'intégration sur le marché du travail. Les diplômés passent en particulier plus de temps en emploi que les non-diplômés. L'emploi à temps partiel marque davantage le parcours des femmes diplômées que celui des hommes diplômés. Un an après la sortie du lycée, les détenteurs d'un Diplôme d'Aptitude Professionnelle ont plus de chances d'être en emploi aussi bien que d'être sous contrat à durée indéterminée quand ils sont en emploi que les détenteurs d'un Certificat de Capacité Professionnelle ou que les techniciens diplômés.

Ces quelques résultats témoignent de l'impact de la réussite scolaire, du sexe, ainsi que des certificats et diplômes obtenus tant sur l'accès et le maintien dans l'emploi que sur la qualité des emplois occupés. Ils se doivent d'être modérés en fonction du métier ou de la profession que les jeunes se sont préparés à exercer durant leur formation.

Le baromètre interactif TEVA rend compte pour dix générations de l'accès à l'emploi par métier et par profession.

barometre.teva.lu

05

En résumé

01**Génération TEVA****10**

De qui parle-t-on ?

11

De quoi parle-t-on ?

04**Focus sur le premier
emploi selon le
diplôme obtenu****31**Avant le premier
emploi**32**Temps d'accès au
premier emploi**33**Nature du premier
emploi**36**Après le premier
emploi

02**La réussite scolaire,
facteur d'insertion****13**Parcours
d'insertion**14**

Premier emploi

15L'emploi durant
la première
année**16**L'emploi un
an après**17**

Type d'emploi

19

Temps de travail

20

Rémunération

03**Hommes et femmes
diplômés, égalité
des chances ?****22**Parcours
d'insertion**23**

Premier emploi

24L'emploi durant
la première
année**25**L'emploi un
an après**26**

Type d'emploi

28

Temps de travail

29

Rémunération

05**L'insertion
professionnelle selon
le diplôme obtenu****38**Parcours
d'insertion**39**

Premier emploi

40L'emploi durant la
première année**41**L'emploi un
an après**06****La qualité de
l'emploi selon le
diplôme obtenu****43**

Type d'emploi

46

Temps de travail

48

Rémunération

En résumé



L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie du lycée.

La présente publication se concentre sur l'accès à l'emploi des jeunes ayant terminé un cursus complet organisé dans le cadre de la formation professionnelle initiale, l'année scolaire 2021/2022.

La publication comporte six parties.

01

La première partie concerne la description de la population d'analyse.

Au total, 992 jeunes de moins de 25 ans passent pour la première fois du lycée à la vie active, l'année scolaire 2021/2022, dont 91 % sont diplômés. Parmi ces jeunes, 58 % ont obtenu un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP), 37 % un Diplôme de Technicien (DT) et 5 % un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP). La part des hommes parmi les diplômés à l'étude s'élève à 62 %.

02

La deuxième partie porte sur l'analyse d'impact de la réussite scolaire.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, le marché du travail est favorable aux diplômés. 64 % des diplômés sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 42 % des non-diplômés. Six mois après la sortie du lycée, 14 % des diplômés n'ont toujours pas trouvé d'emploi, contre 34 % des non-diplômés. Un an après la sortie du lycée, 80 % des diplômés sont en emploi, contre 49 % des non-diplômés. Quand ils sont en emploi, les diplômés sont plus souvent sous contrat à durée indéterminée (CDI), moins souvent à temps partiel et sont mieux rémunérés que les non-diplômés.

03

La troisième partie propose une comparaison de l'insertion professionnelle et de la qualité des emplois occupés par les diplômés selon le sexe.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les hommes diplômés connaissent une insertion professionnelle plus favorable que celle des femmes diplômées : Les hommes et les femmes diplômés passent, en moyenne, respectivement 9,2 mois et 8,6 mois des 12 premiers mois de vie active en emploi.

Des différences apparaissent quant à la qualité des emplois occupés.

Un an après la sortie du lycée, les femmes diplômées en emploi sont 70 % sous CDI et 23 % à temps partiel, contre, respectivement 84 % et 9 % des hommes diplômés en emploi. Elles sont en revanche 25 % à percevoir plus de 1,5 fois le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh*), contre 21 % des hommes diplômés en emploi.

* Par souci de simplification pour la lecture, l'acronyme ssmh désignant par convention le salaire social minimum horaire est utilisé dans ce document pour désigner le salaire social minimum horaire pour un groupe spécifique, celui des travailleurs non qualifiés.

Les trois parties suivantes se focalisent sur l'accès à l'emploi selon le certificat ou le diplôme obtenu.



La quatrième partie porte sur le premier emploi.

Les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP accèdent plus rapidement à l'emploi que les détenteurs d'un DT : le premier emploi intervient directement après la sortie du lycée pour 74 % des détenteurs d'un DAP et pour 61 % des détenteurs d'un CCP, contre pour 49 % des détenteurs d'un DT.

Il est plus courant pour les détenteurs d'un CCP ou d'un DAP de débiter leur vie active par la signature d'un CDI que pour les détenteurs d'un DT : les emplois sous CDI représentent 74 % des premiers emplois occupés par les jeunes ayant obtenu un CCP et 73 % de ceux occupés par les jeunes ayant obtenu un DAP, contre 42 % de ceux occupés par les jeunes ayant obtenu un DT. L'emploi à temps plein marque davantage le début de carrière des détenteurs d'un CCP ou d'un DAP que celui des détenteurs d'un DT : 85 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP et 84 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP sont à temps plein, contre 68 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DT.

À la première embauche qui suit la sortie du lycée, les détenteurs d'un DAP sont les moins nombreux à percevoir 1,2 fois ou moins le smmh, 45 %, contre 56 % parmi les détenteurs d'un DT et 78 % parmi les détenteurs d'un CCP.

Les détenteurs d'un DT sont les plus nombreux à percevoir plus de 1,5 fois le smmh, 13 %, contre 8 % des détenteurs d'un DAP et 7 % des détenteurs d'un CCP. À l'issue de leur premier emploi, 14 % des détenteurs d'un DAP changent d'employeur, contre, à proximité, 13 % des détenteurs d'un CCP ou d'un DT.

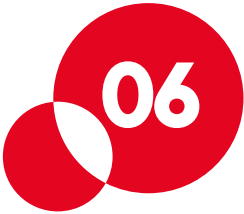


05

La cinquième partie se concentre sur l'insertion professionnelle.

Les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP disposent de facilités d'accès à l'emploi. Pour les détenteurs d'un DT, les difficultés d'insertion se concentrent directement après la sortie du lycée. Ensuite, il y a un effet de rattrapage vis-à-vis des autres diplômes qui reste cependant insuffisant au regard de la fenêtre d'observation, c'est-à-dire une année après la sortie du lycée.

Six mois après la sortie du lycée, 11% des détenteurs d'un DAP et 16% parmi les détenteurs d'un CCP n'ont pas encore trouvé leur premier emploi. Ils sont 20% parmi les jeunes ayant obtenu un DT. 59% des détenteurs d'un DAP et 41% des détenteurs d'un CCP sont en emploi tout au long de la première année qui suit la sortie du lycée, contre 28% des détenteurs d'un DT. Un an après la sortie du lycée, 82% des détenteurs d'un DAP et 78% des détenteurs d'un CCP sont en emploi. En ce qui concerne les détenteurs d'un DT, l'emploi progresse tout au long de l'année, d'abord rapidement au cours du premier semestre, puis plus lentement au cours du second semestre. Un an après la sortie du lycée, 72% des détenteurs d'un DT sont en emploi, soit 23 points de pourcentage de plus que directement après la sortie du lycée.



06

Enfin, **la sixième partie** est centrée sur la qualité de l'emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

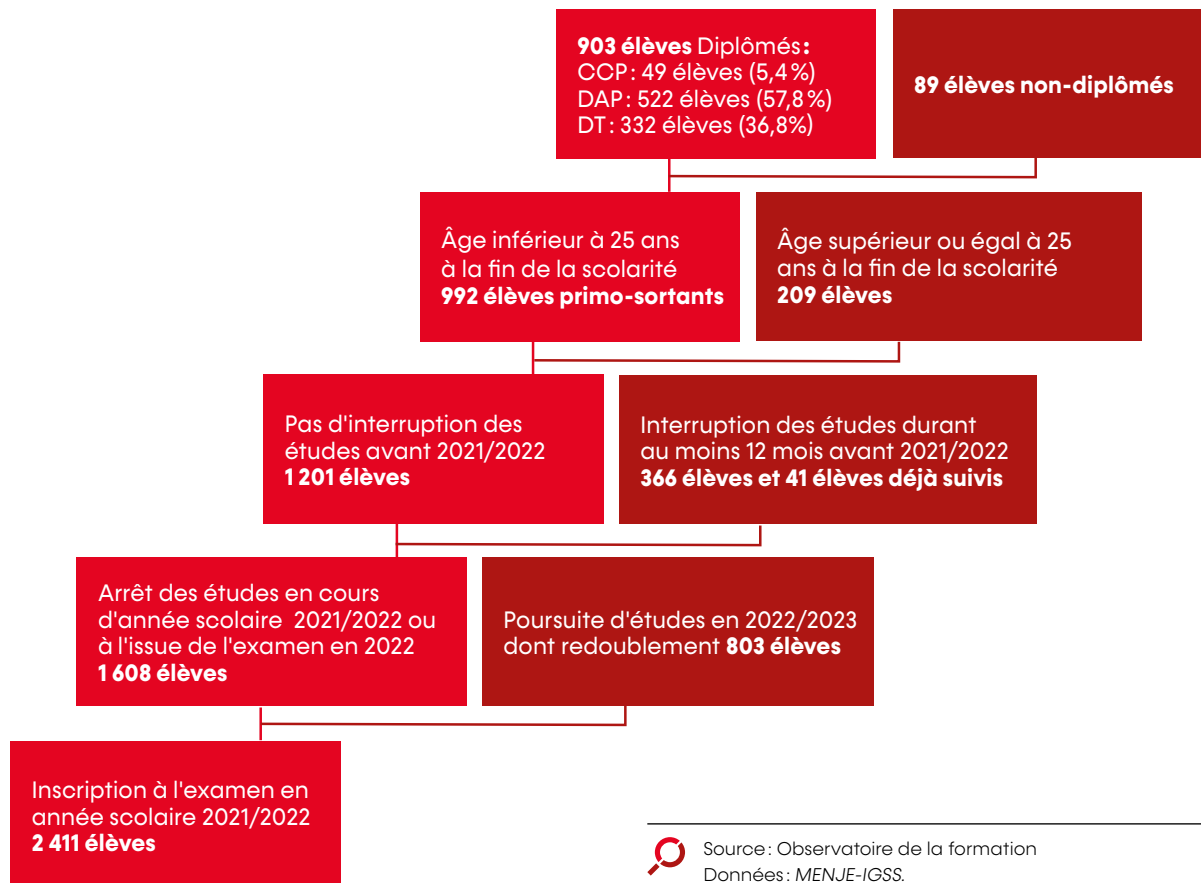
L'emploi sous CDI et l'emploi à temps plein profitent davantage aux détenteurs d'un DAP ou d'un CCP au fil de l'année qui suit la sortie du lycée. Les détenteurs d'un DT sont les mieux rémunérés. Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les détenteurs d'un DAP passent, en moyenne, 8,1 mois dans des emplois sous CDI, contre 7,0 mois pour les détenteurs d'un CCP et 4,4 mois pour les détenteurs d'un DT. Un an après la sortie du lycée, l'emploi sous CDI compte pour 87% des emplois occupés par les détenteurs d'un CCP et 86% de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP, contre 64% des emplois occupés par les détenteurs d'un DT.

Quand ils sont en emploi un an après la sortie du lycée, 89% des détenteurs d'un CCP et 88% des détenteurs d'un DAP sont à temps plein, contre 79% des détenteurs d'un DT. En matière de rémunération, les jeunes ayant obtenu un DT sont avantagés : un an après la sortie du lycée, ils sont 27% à occuper des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le smmh, contre 21% des détenteurs d'un DAP et 8% des détenteurs d'un CCP.



Génération Teva

De qui parle-t-on ?



Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS.

L'étude TEVA 2022 vise à explorer la première année de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie du lycée, en 2021/2022.

L'ensemble des certificats et diplômes accessibles dans le cadre de la formation professionnelle sont étudiés:

- le **CCP**, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le **DAP**, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Au total, **992 des 2 411 élèves** enregistrés en dernière année d'études pour l'obtention d'un CCP, d'un DAP ou d'un DT font l'objet de l'étude.

Ce **sont les primo-sortants**: ils sortent pour la première fois du lycée en cours d'année scolaire 2021/2022 ou à l'issue de l'examen en 2022. Ils sont âgés de moins de 25 ans lors de cette première sortie du lycée.

91% des primo-sortants sont diplômés, c'est-à-dire détenteurs d'un CCP, d'un DAP ou d'un DT à l'issue de l'examen en 2022 ou à la suite de la validation de modules de rattrapage avant le 31/03/2023.

9% des primo-sortants sont non-diplômés.

Parmi les primo-sortants diplômés, 62% sont des hommes et 38% des femmes.

De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

Sont en situation d'emploi, les jeunes :

- Sous contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- Sous contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- En emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi (seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées : CAE contrat d'appui-emploi et CIE contrat d'initiation à l'emploi).

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation ADEM et service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les jeunes qui ne

sont ni en emploi ni enregistrés à l'ADEM comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, de coassurance.

La structure actuelle des fichiers de données ne permettant pas d'isoler les jeunes en situation de chômage (non indemnisé), ils sont considérés en situation d'inactivité.

Sont en situation de reprise d'études, par leur réapparition dans le fichier du MENJE, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études ou par un apprentissage pour adultes, mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'ADEM une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP, à un DAP ou à un DT.

Sont dans une situation « Autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE.



La réussite scolaire facteur d'insertion

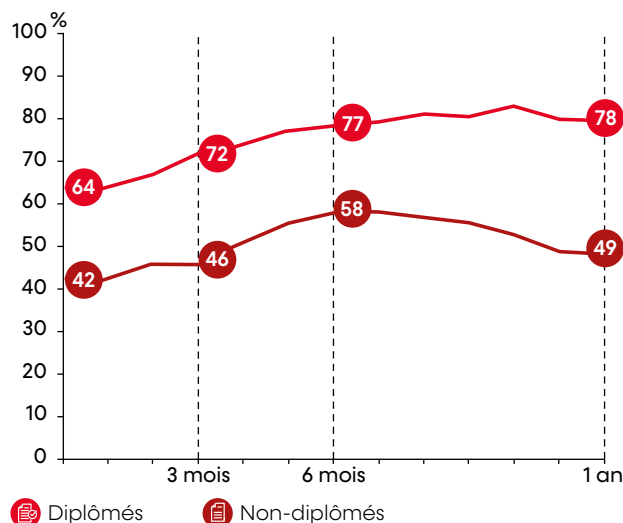
Le diplôme : atout pour l'insertion professionnelle

Parcours d'insertion

64 % des diplômés sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 42 % des non-diplômés (**Graphique 1**).

Durant l'année qui suit la sortie du lycée, la part des diplômés en emploi est toujours supérieure à celle des non-diplômés.

Graphique 1
Évolution de la part des jeunes en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)

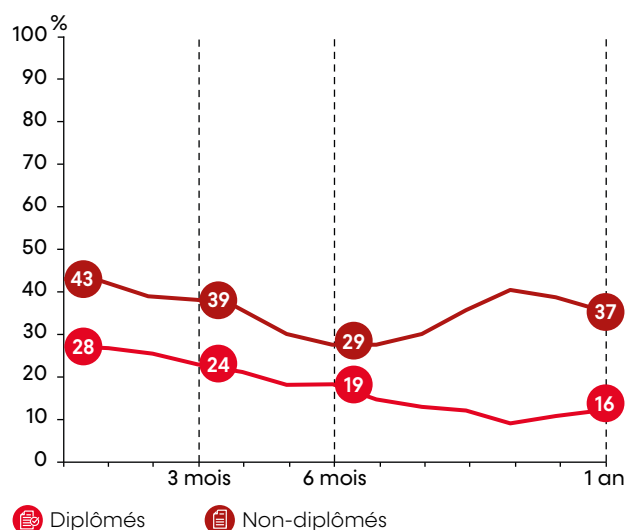


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

28 % des diplômés sont au chômage et en situation d'inactivité directement après leur sortie du lycée, contre 43 % des non-diplômés (**Graphique 2**).

Le parcours des diplômés sur la première année est nettement moins marqué par le chômage et l'inactivité que celui des non-diplômés. La part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité diminue constamment. Elle concerne 16 % des diplômés, un an après la sortie du lycée, soit 12 points de pourcentage de moins que directement après la sortie du lycée. La part des non-diplômés au chômage et en situation d'inactivité suit une courbe en U : elle diminue durant les six premiers mois qui suivent la sortie du lycée, puis augmente jusqu'à atteindre 37 % un an après la sortie, soit 6 points de pourcentage de moins que directement après la sortie du lycée.

Graphique 2
Évolution de la part des jeunes au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)



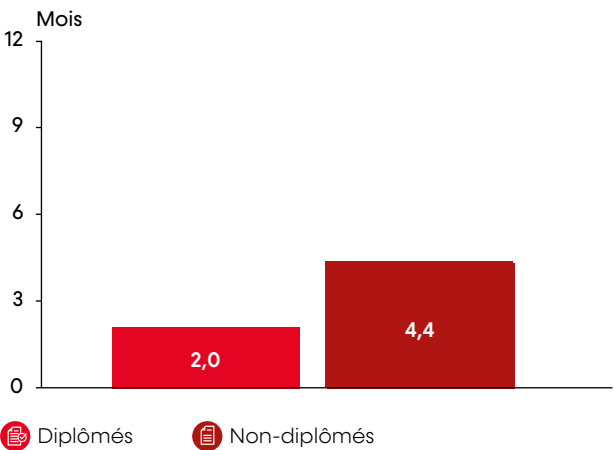
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Le premier emploi

95 % des diplômés trouvent un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ils mettent, en moyenne, 2,0 mois pour le trouver (**Graphique 3**). 45 % des premiers emplois occupés par les diplômés se prolongent au-delà de la fenêtre d'observation, qui compte 365 jours à partir de la sortie du lycée (**Graphique 4**), contre 55 % des premiers emplois qui se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ces premiers emplois durent, en moyenne, 4,2 mois.

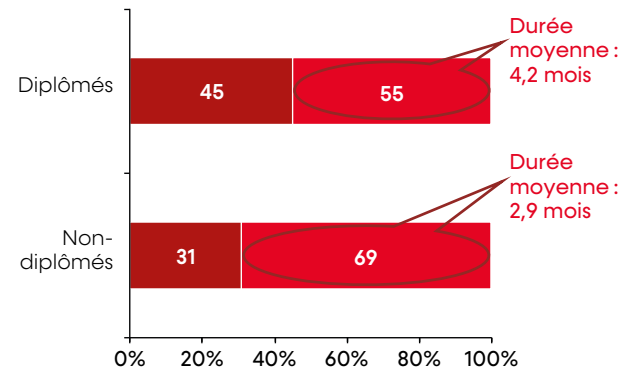
72 % des non-diplômés trouvent un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Il leur faut, en moyenne, 4,4 mois pour le trouver (**Graphique 3**). 31 % des premiers emplois occupés par les non-diplômés se prolongent au-delà de la fenêtre d'observation, contre 69 % des premiers emplois qui se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ces derniers durent, en moyenne, 2,9 mois (**Graphique 4**).

Graphique 3
Temps d'accès moyen au premier emploi selon la réussite scolaire (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Graphique 4
Durée moyenne des premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon la réussite scolaire (en mois)



- Premiers emplois se prolongeant au-delà d'une année après la sortie du lycée
- Premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, 14 % des diplômés sont encore à la recherche de leur premier emploi, contre 34 % des non-diplômés (**Tableau 1**).

Tableau 1
Répartition des jeunes six mois après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et l'accès à l'emploi (en %)

Réussite scolaire	Accès à l'emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
Diplômés	85,8	14,2	100
Non-diplômés	66,3	33,7	100

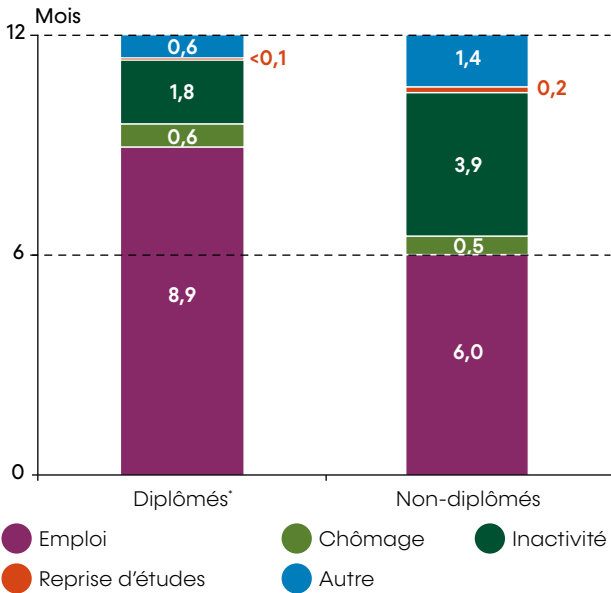
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

Les diplômés passent, en moyenne, 8,9 des 12 premiers mois de leur vie active en emploi, contre 6,0 mois pour les non-diplômés (Graphique 5).

Les diplômés cumulent, en moyenne, 2,4 mois de chômage et d'inactivité, contre 4,4 mois pour les non-diplômés.

Graphique 5
Distribution du temps selon la réussite scolaire et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

47 % des diplômés connaissent l'emploi en permanence au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, contre 26 % des non-diplômés (Tableau 2).

À l'inverse, 28 % des non-diplômés n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre seulement 5 % des diplômés.

Tableau 2
Part des jeunes ayant cumulé un an en emploi et part des jeunes n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon la réussite scolaire (en %)

Temps passé en emploi	Réussite scolaire	
	Diplômés	Non-diplômés
Emploi permanent (1 an en emploi)	46,7	25,8
Aucun emploi	5,1	28,1

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi un an après

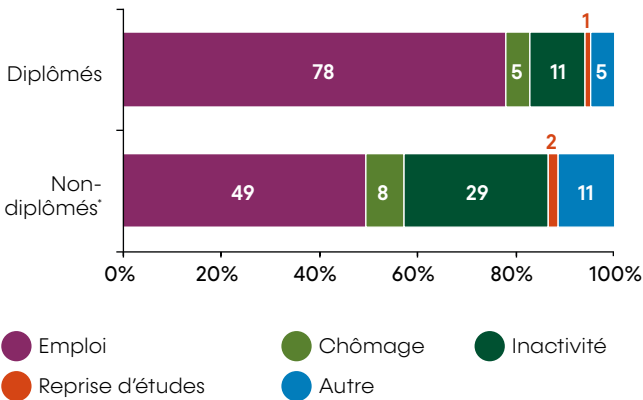
Un an après la sortie du lycée, 78 % des diplômés sont en emploi, contre 49 % des non-diplômés **(Graphique 6)**.

16 % des diplômés sont au chômage et en situation d'inactivité, contre 37 % des non-diplômés.

Les reprises d'études sont marginales, plus courantes parmi les non-diplômés que parmi les diplômés (2 %, contre 1 %).

La part des jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE (situation: Autre) concerne 11 % des non-diplômés, contre 5 % des diplômés.

Graphique 6
Répartition des jeunes un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et la situation vécue (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

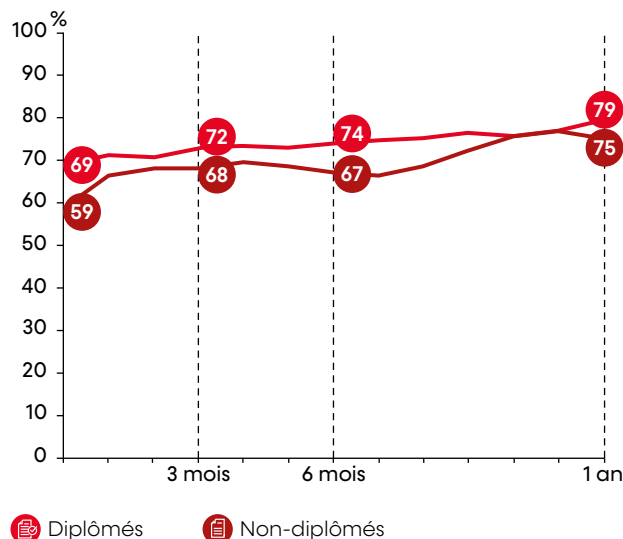
Le diplôme : garantie pour un emploi de qualité

Type d'emploi

Dès la sortie du lycée, 69 % des diplômés en emploi sont sous CDI, contre 59 % des non-diplômés en emploi (**Graphique 7**).

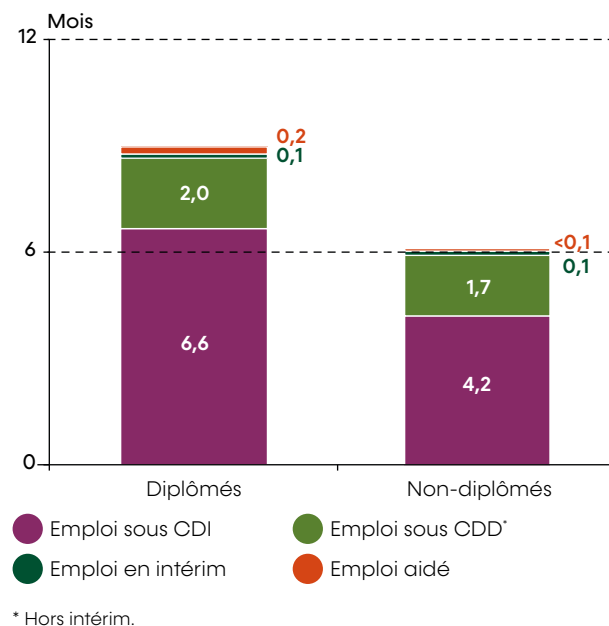
La part de l'emploi sous CDI progresse tout au long de l'année suivant la sortie du lycée parmi les diplômés et les non-diplômés, excepté à 6 mois pour les non-diplômés.

Graphique 7
Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire (en %)



Sur un an, les diplômés cumulent, en moyenne, 6,6 mois d'emploi sous CDI, contre 4,2 mois pour les non-diplômés (**Graphique 8**).

Graphique 8
Distribution du temps selon la réussite scolaire et le type d'emploi occupé (en mois)

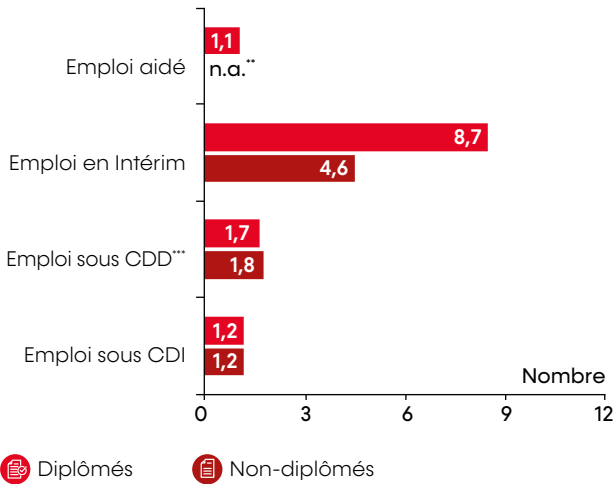


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les diplômés occupent, en moyenne, autant d'emplois sous CDI et autant d'emplois sous CDD hors intérim (à 0,1 épisode près) que les non-diplômés (**Graphique 9**).

Les non-diplômés réalisent, en moyenne, 4,1 missions en intérim de plus que les diplômés.

Graphique 9
Nombre moyen d'emplois occupés au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le type d'emploi



* Nombre d'épisodes d'emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.
** n.a.: non applicable (données non fournies en raison de la faible taille de l'effectif (moins de 10 diplômés).
*** Hors intérim.

Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, 79 % des emplois occupés par les diplômés sont sous CDI, contre 75 % des emplois occupés par les non-diplômés (**Tableau 3**).

Les emplois sous CDD hors intérim représentent 16 % des emplois occupés par les diplômés, contre 23 % de ceux occupés par les non-diplômés.

Tableau 3
Répartition des emplois occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le type d'emploi (en %)

Réussite scolaire	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
Diplômés	78,8	16,5	1,0	3,7	100
Non-diplômés	75,0	22,7	0,0	2,3	100

* Hors intérim.

Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS

Temps de travail

Directement après la sortie du lycée, 78 % des diplômés en emploi, sont à temps plein en début de contrat, contre 68 % des non-diplômés en emploi **(Tableau 4)**.

Le temps partiel est 1,6 fois moins présent parmi les diplômés en emploi que parmi les non-diplômés en emploi, 20 % contre 32 %.

Tableau 4
Répartition des premiers emplois* occupés directement après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le temps de travail en début de contrat (en %)

Réussite scolaire	Temps de travail			Total
	Temps plein ..	Temps partiel ...	Non renseigné	
Diplômés	77,9	20,0	2,1	100
Non-diplômés	67,6	32,4	0,0	100

- * Hors emploi aidé.
- ** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
- *** À moins de 90 % du temps de travail légal.
- **** Dont indépendants et aidants.

 Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, 85 % des diplômés en emploi sont à temps plein, contre 81 % des non-diplômés en emploi **(Tableau 5)**.

Un an après la sortie, le temps partiel est moins présent qu’après la sortie du lycée. Il concerne moins les diplômés en emploi que les non-diplômés en emploi, 14 % contre 19 %.

Tableau 5
Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le temps de travail (en %)

Réussite scolaire	Temps de travail			Total
	Temps plein ..	Temps partiel ...	Non renseigné	
Diplômés	85,4	13,6	1,0	100
Non-diplômés	81,4	18,6	0,0	100

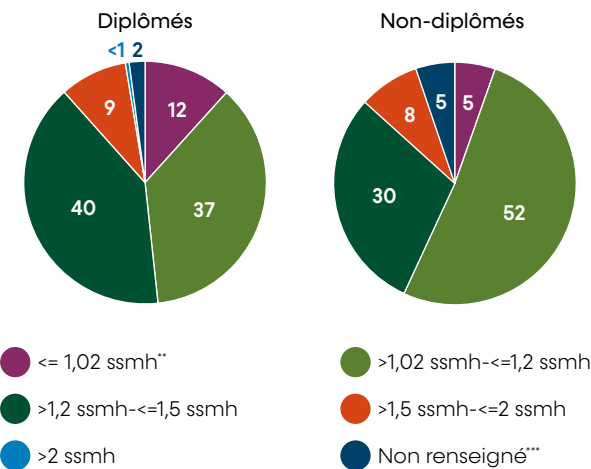
- * Hors emploi aidé.
- ** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
- *** À moins de 90 % du temps de travail légal.
- **** Dont indépendants et aidants.

 Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Rémunération

Directement après la sortie du lycée, les emplois rémunérés en début de contrat 1,2 fois ou moins le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh) comptent pour 49 % des emplois occupés par les diplômés, contre 57 % de ceux occupés par les non-diplômés (**Graphique 10**).

Graphique 10
Répartition des emplois* occupés directement après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.
** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés
*** Dont indépendants et aidants.

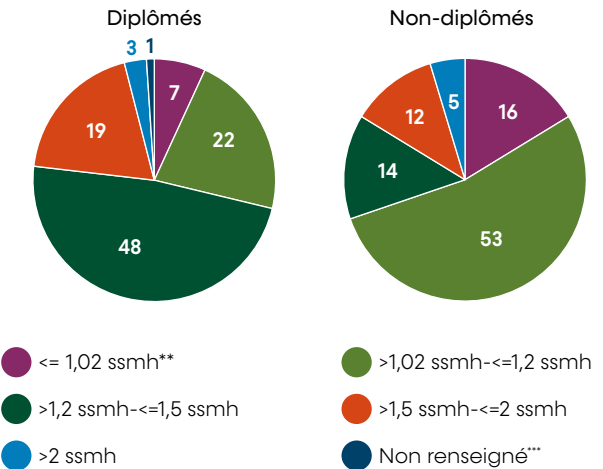
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés 1,2 fois ou moins le ssmh diminue parmi les diplômés. Elle compte pour 29 % des emplois qu'ils occupent (**Graphique 11**), soit 30 points de pourcentage de moins qu'en début de contrat directement après la sortie du lycée.

Cette diminution se fait à la faveur d'une hausse de 8 points de pourcentage de la part des emplois rémunérés entre plus de 1,2 et 1,5 fois le ssmh, couplée à une hausse de 13 points de pourcentage de la part des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh.

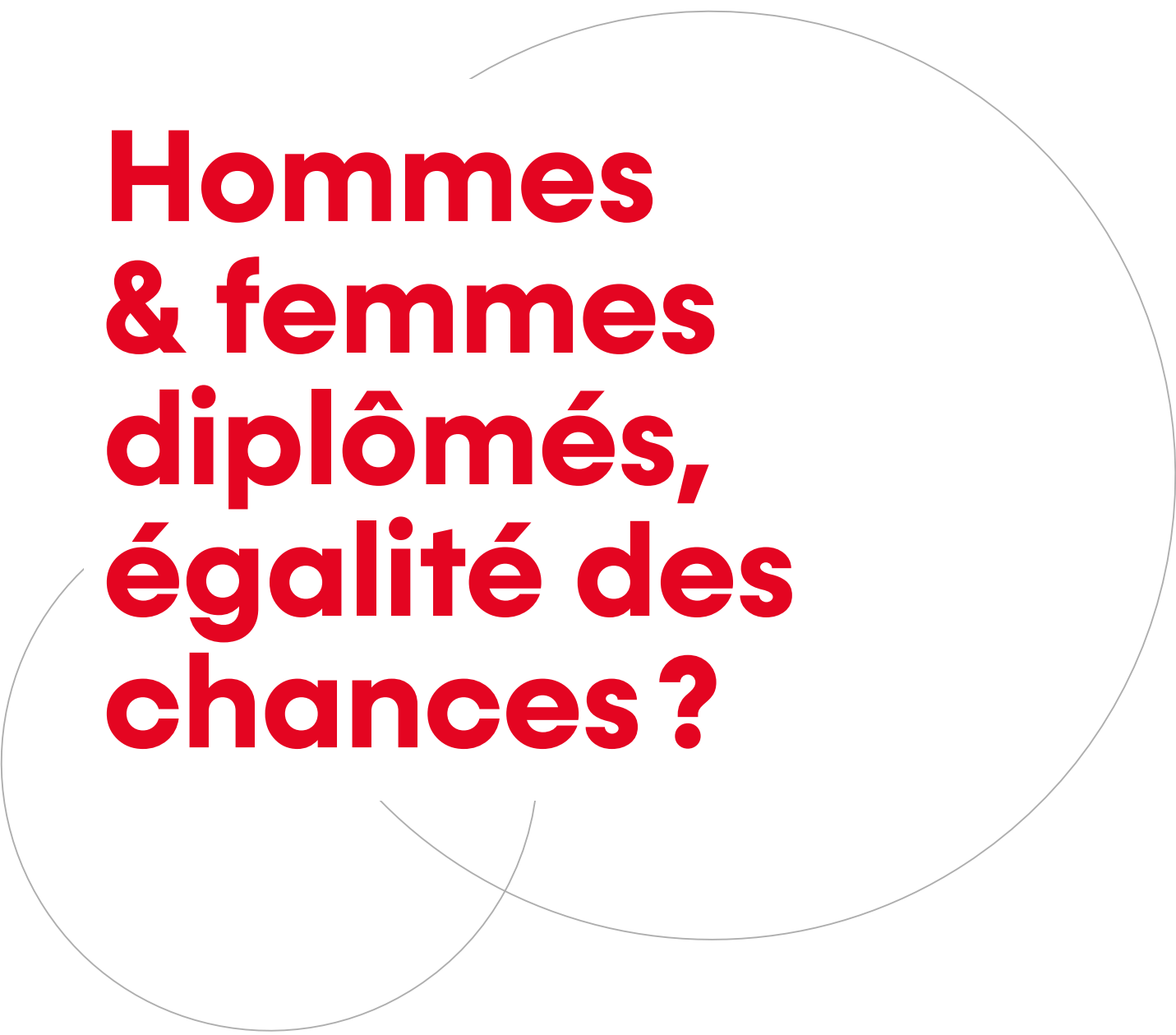
Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés 1,2 fois ou moins le ssmh augmente parmi les non-diplômés. Elle compte pour 69 % des emplois qu'ils occupent, soit 12 points de pourcentage de plus qu'en début de contrat directement après la sortie du lycée. Alors que la part des emplois rémunérés entre plus de 1,2 et 1,5 fois le ssmh se contracte (- 16 points de pourcentage), celle des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh progresse (au maximum, + 9 points de pourcentage).

Graphique 11
Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon la réussite scolaire et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



* Hors emploi aidé.
** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.
*** Dont indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS



Hommes & femmes diplômés, égalité des chances ?

L'insertion professionnelle favorable aux hommes

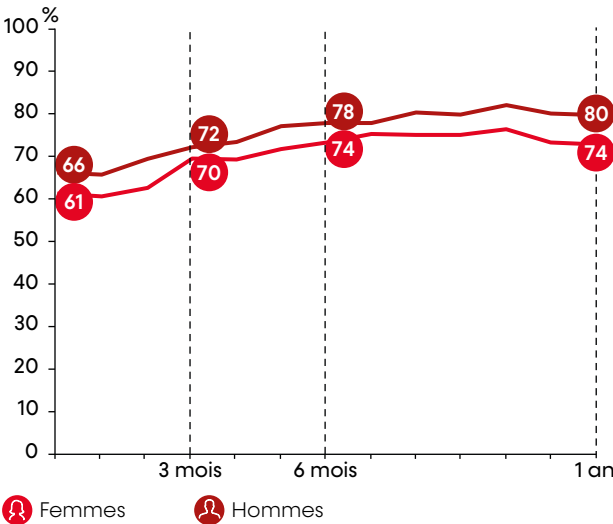
Parcours d'insertion

66 % des hommes diplômés sont en emploi directement après la sortie du lycée, contre 61 % des femmes diplômées (**Graphique 12**).

La part de l'emploi progresse parmi les hommes diplômés tout au long de l'année. La progression parmi les femmes diplômées s'arrête à partir du sixième mois.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les hommes diplômés sont davantage en emploi que les femmes diplômées.

Graphique 12
Évolution de la part des diplômés en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe (en %)



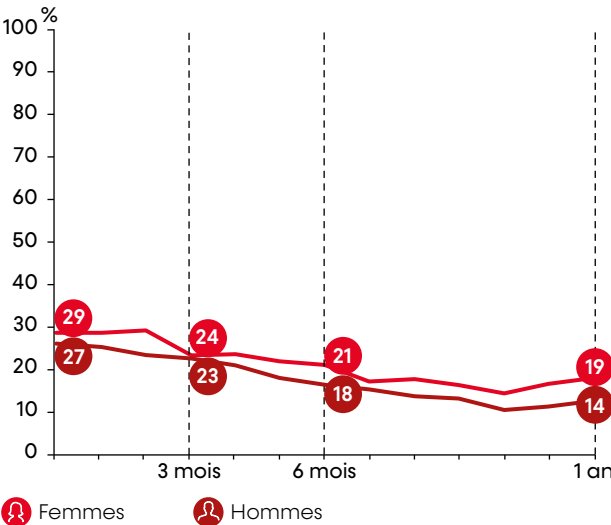
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

La part des femmes diplômées au chômage et en situation d'inactivité dès leur sortie du lycée, est légèrement supérieure à celle des hommes diplômés, 29 % contre 27 % (**Graphique 13**).

La part des femmes diplômées et celle des hommes diplômés au chômage et en situation d'inactivité diminuent quasiment de manière continue tout au long de l'année qui suit la sortie du lycée.

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, le chômage et l'inactivité marquent davantage le parcours des femmes diplômées que celui des hommes diplômés.

Graphique 13
Évolution de la part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

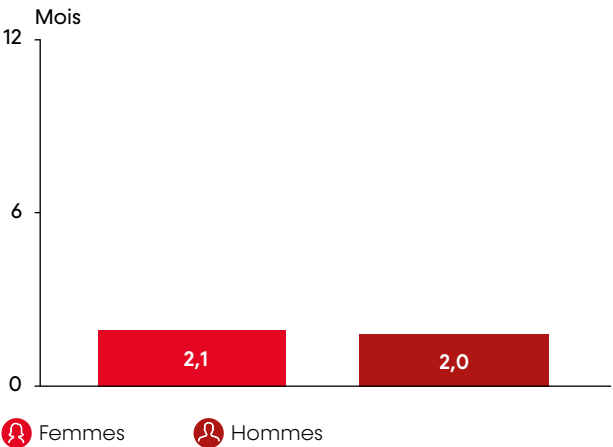
Premier emploi

95 % des hommes diplômés et des femmes diplômées accèdent à un premier emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

Les hommes diplômés mettent, en moyenne, 2,0 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie du lycée (**Graphique 14**). 53 % des premiers emplois qu'ils occupent, se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ils durent, en moyenne, 4,3 mois (**Graphique 15**).

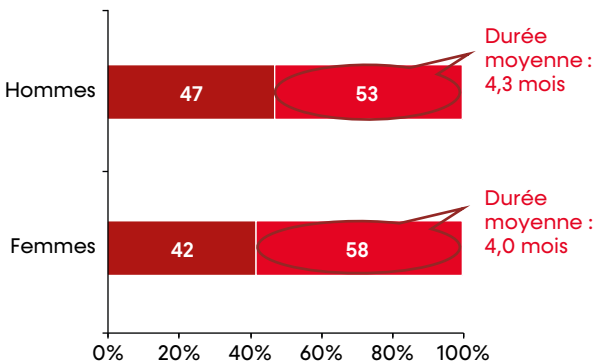
Les femmes diplômées mettent, en moyenne, 2,1 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie du lycée (**Graphique 14**). 58 % des premiers emplois qu'elles occupent, se terminent au cours de l'année qui suit la sortie du lycée. Ils durent, en moyenne, 4,0 mois (**Graphique 15**).

Graphique 14
Temps d'accès moyen au premier emploi des diplômés selon le sexe (en mois)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Graphique 15
Durée moyenne des premiers emplois des diplômés se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon le sexe (en mois)



- Premiers emplois se prolongeant au-delà d'une année après la sortie du lycée
- Premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, seuls 14 % des hommes diplômés et des femmes diplômées sont encore à la recherche de leur premier emploi (**Tableau 6**).

Tableau 6
Répartition des diplômés six mois après la sortie du lycée selon le sexe et l'accès à l'emploi (en %)

Sexe	Accès à l'emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
Hommes	85,8	14,2	100
Femmes	85,9	14,1	100

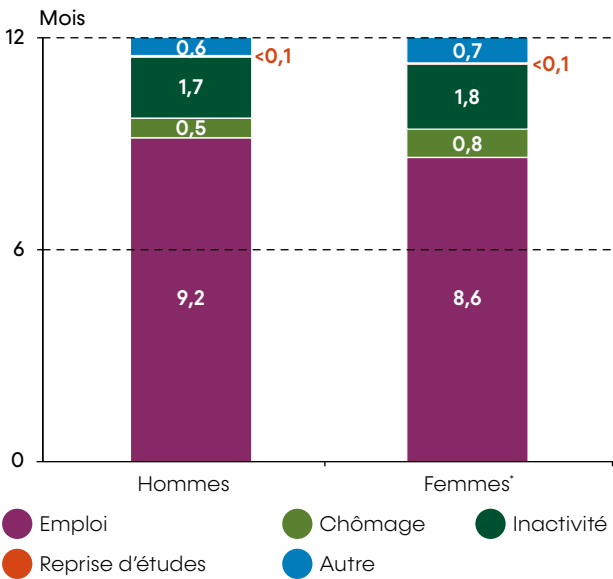
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les hommes diplômés passent, en moyenne, 9,2 mois en emploi, contre 8,6 mois pour les femmes diplômées. **(Graphique 16).**

Les hommes diplômés cumulent, en moyenne, 2,2 mois de chômage et d'inactivité, contre 2,6 mois pour les femmes diplômées.

Graphique 16
Distribution du temps selon le sexe et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

50 % des hommes diplômés occupent un emploi en permanence au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, contre 41 % des femmes diplômées **(Tableau 7).**

5 % des hommes diplômés et des femmes diplômées n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

Tableau 7
Part des diplômés ayant cumulé un an en emploi et part des diplômés n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, selon le sexe (en %)

Temps passé en emploi	Sexe	
	Hommes	Femmes
Emploi permanent (1 an en emploi)	50,0	41,3
Aucun emploi	5,0	5,3

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

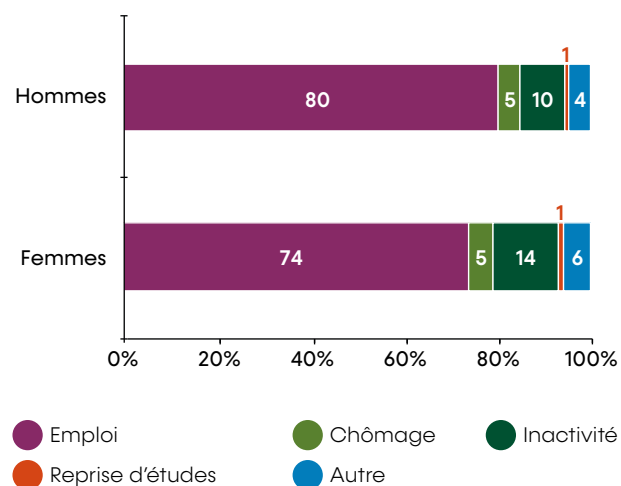
L'emploi un an après

Un an après la sortie du lycée, 80 % des hommes diplômés sont en emploi, contre 74 % des femmes diplômées (**Graphique 17**).

La part des hommes diplômés au chômage et en situation d'inactivité s'élève à 15 %, contre 19 % parmi les femmes diplômées.

Graphique 17

Répartition des diplômés un an après la sortie du lycée selon le sexe et la situation vécue (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

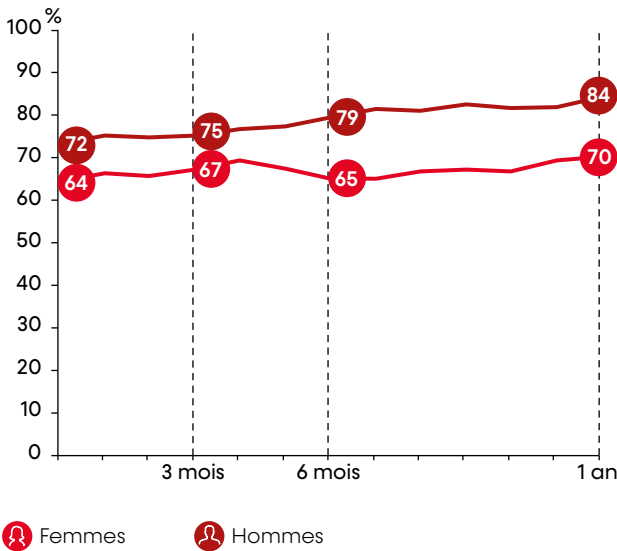
La qualité de l'emploi : une situation contrastée

Type d'emploi

Les emplois sous CDI comptent pour 72 % des emplois occupés par les hommes diplômés directement après la sortie du lycée, contre 64 % de ceux occupés par les femmes diplômées (Graphique 18).

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, la part des hommes diplômés en emploi sous CDI est toujours supérieure à celle des femmes diplômées en emploi sous CDI.

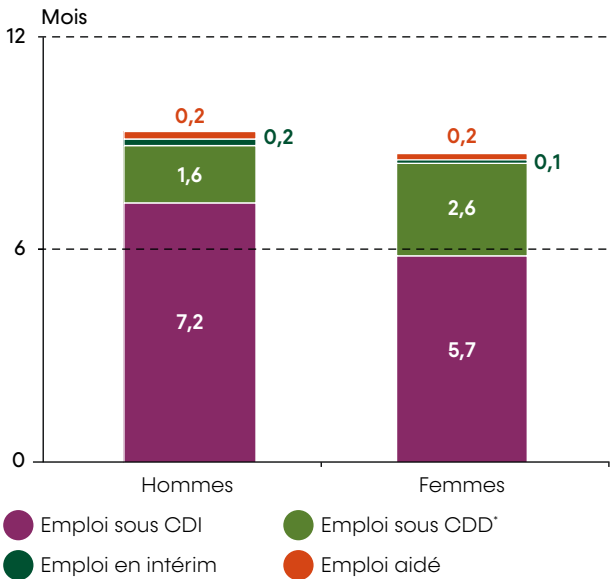
Graphique 18
Évolution de la part de l'emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Les hommes diplômés passent, en moyenne, un mois et demi de plus en emploi sous CDI que les femmes diplômées, 7,2 mois, contre 5,7 mois (Graphique 19).

Graphique 19
Distribution du temps selon le sexe et le type d'emploi occupé (en mois)



* Hors intérim.

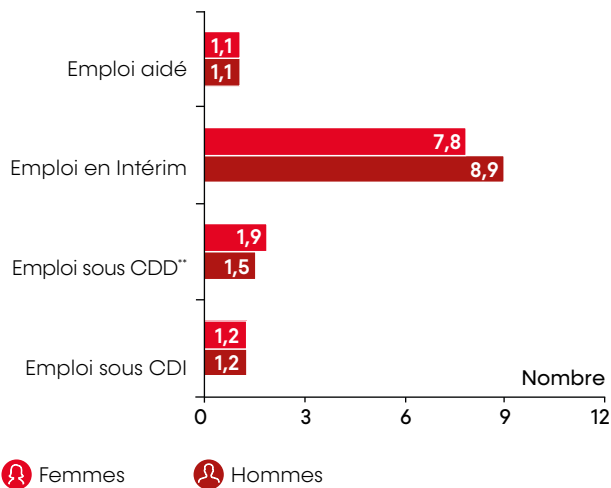
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les hommes diplômés et les femmes diplômées occupent, en moyenne, 1,2 emploi sous CDI (**Graphique 20**).

Les femmes diplômées occupent plus d'emplois sous CDD hors intérim que les hommes diplômés, en moyenne, 1,9 emploi, contre 1,5 emploi.

Les hommes diplômés réalisent, en moyenne, 1,1 mission en intérim de plus que les femmes diplômées.

Graphique 20
Nombre moyen d'emplois* occupés par les diplômés au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le sexe et le type d'emploi



* Nombre d'épisodes d'emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.

** Hors intérim.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, les emplois sous CDI comptent pour 84 % des emplois occupés par les hommes diplômés, contre 70 % de ceux occupés par les femmes diplômées (**Tableau 8**).

Les emplois sous CDD hors intérim concernent davantage les femmes diplômées que les hommes diplômés. Ils comptent pour 25 % des emplois occupés par les femmes diplômées un an après la sortie du lycée, contre 12 % de ceux occupés par les hommes diplômés.

Tableau 8
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le type d'emploi (en %)

Sexe	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
Hommes	83,6	11,7	1,5	3,1	100**
Femmes	70,2	25,0	0,0	4,8	100

* Hors intérim.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps de travail

Directement après la sortie du lycée, 82 % des hommes diplômés en emploi sont à temps plein en début de contrat, contre 71 % des femmes diplômées en emploi (Tableau 9).

Le temps partiel est 1,7 fois plus présent parmi les femmes diplômées en emploi que parmi les hommes diplômés en emploi, 27 % contre 16 %.

Tableau 9
Répartition des premiers emplois* occupés directement après la sortie du lycée selon le sexe et le temps de travail en début de contrat (en %)

Sexe	Temps de travail			Total
	Temps plein ..	Temps partiel ...	Non renseigné	
Hommes	81,5	16,1	2,4	100
Femmes	71,4	27,2	1,5	100*****

* Hors emploi aidé.
** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
*** À moins de 90 % du temps de travail légal.
**** Dont indépendants et aidants.
***** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

 Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, 90 % des hommes diplômés en emploi sont à temps plein, contre 77 % des femmes diplômées (Tableau 10).

Sur un an, la part de l’emploi à temps plein progresse plus vite parmi les hommes diplômés que parmi les femmes diplômées. Aussi, la part de l’emploi à temps partiel diminue au fil du temps quel que soit le sexe, mais l’écart s’accroît entre hommes et femmes. Ainsi, un an après la sortie du lycée, Le temps partiel est 2,6 fois plus présent parmi les femmes diplômées en emploi que parmi les hommes diplômés en emploi, 23 % contre 9 %.

Tableau 10
Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le temps de travail (en %)

Sexe	Temps de travail			Total
	Temps plein ..	Temps partiel ...	Non renseigné	
Hommes	90,0	8,7	1,4	100*****
Femmes	77,1	22,5	0,4	100

* Hors emploi aidé.
** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
*** À moins de 90 % du temps de travail légal.
**** Dont indépendants et aidants.
***** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

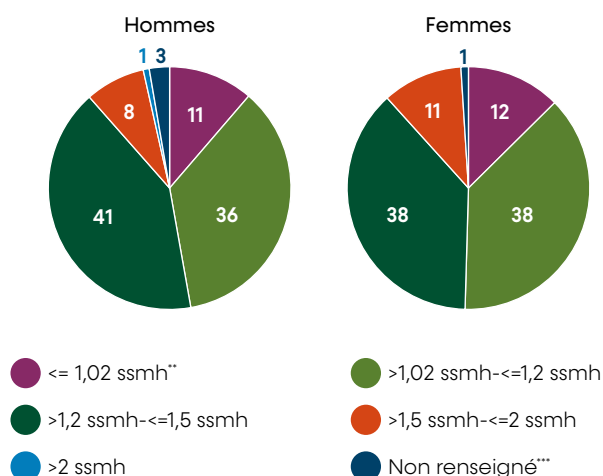
 Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Rémunération

Directement après la sortie du lycée, 47 % des emplois occupés par les hommes diplômés sont rémunérés en début de contrat 1,2 fois ou moins le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh), contre 50 % de ceux occupés par les femmes diplômées (**Graphique 21**).

Graphique 21

Répartition des premiers emplois* occupés directement après la sortie du lycée selon le sexe et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

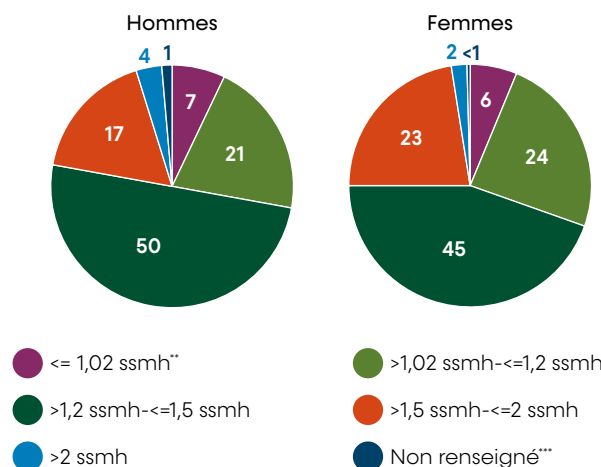
Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés 1,2 fois ou moins le ssmh diminue parmi les hommes diplômés aussi bien que parmi les femmes diplômées. Elle compte pour respectivement, 28 et 30 % des emplois occupés, soit, respectivement 19 et 20 points de pourcentage de moins qu'en début de contrat directement après la sortie du lycée (**Graphique 22**).

Entre plus de 1,2 et 1,5 fois le ssmh, les hommes diplômés en emploi sont plus nombreux que les femmes diplômées en emploi, 50 % contre 45 %.

Au-delà de 1,5 fois le ssmh, les femmes diplômées sont plus nombreuses que les hommes diplômés, 25 % contre 21 %.

Graphique 22

Répartition des emplois* occupés un an après la sortie du lycée selon le sexe et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



* Hors emploi aidé.
 ** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.
 *** Dont indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS



Focus sur le premier emploi selon le diplôme obtenu

Un accès plus rapide à l'emploi pour les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP

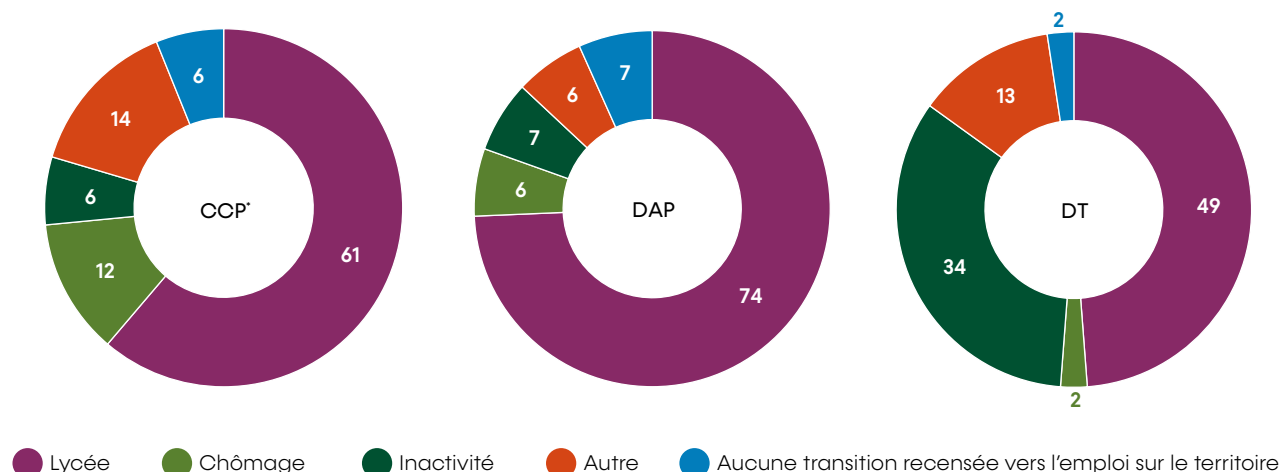
Avant le premier emploi

Durant l'année qui suit la sortie du lycée, 74 % des détenteurs d'un DAP accèdent à un premier emploi directement après le lycée, contre 61 % des détenteurs d'un CCP et 49 % des détenteurs d'un DT **(Graphique 23)**.

36 % des jeunes ayant obtenu un DT trouvent leur premier emploi après une période de chômage ou d'inactivité, contre 18 % de ceux ayant obtenu un CCP et 13 % des détenteurs d'un DAP.

Graphique 23

Répartition des diplômés selon le diplôme et la situation vécue avant le premier emploi (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Temps d'accès au premier emploi

CCP

84% des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée
(Graphique 24).

6% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

DAP

89% des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée.

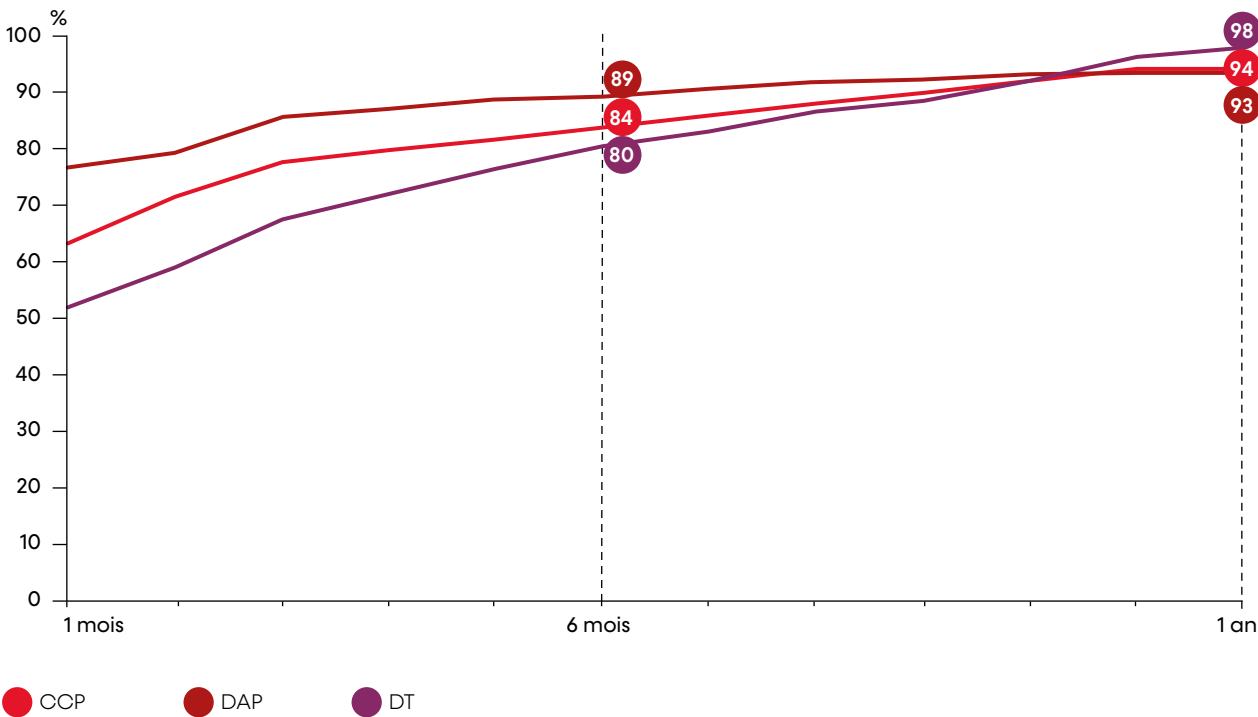
7% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

DT

80% des diplômés accèdent à un premier emploi en 6 mois et moins après la sortie du lycée.

2% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi sur le territoire un an après la sortie du lycée.

Graphique 24
Distribution des diplômés selon le diplôme et le temps d'accès au premier emploi (en % cumulé par mois)



Nature du premier emploi

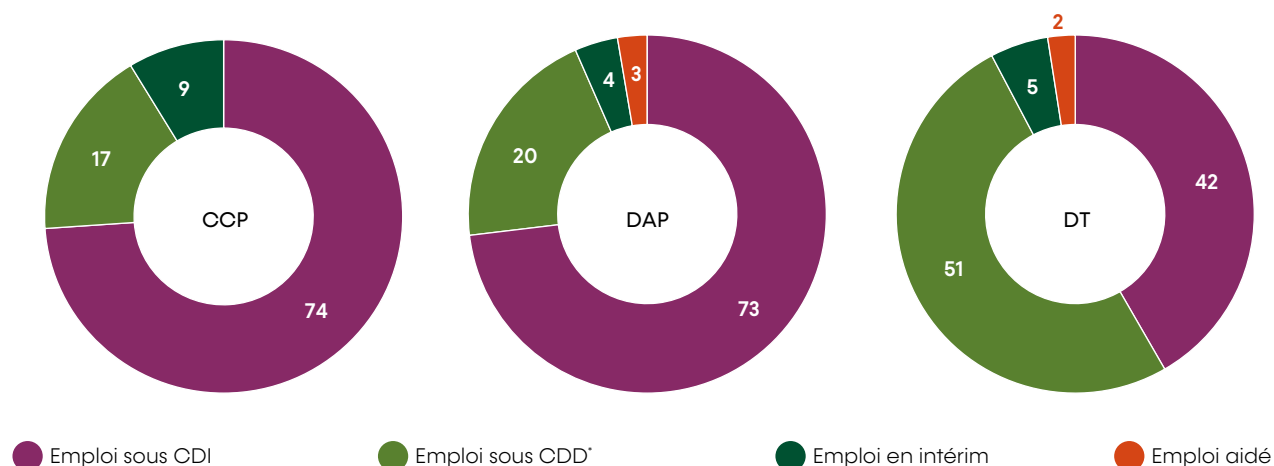
Les emplois sous CDI comptent pour 74 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP, 73 % pour les détenteurs d'un DAP et 42 % pour les détenteurs d'un DT (**Graphique 25**).

Les emplois sous CDD hors intérim, comptent pour 51 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un DT, contre 20 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 17 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP.

L'intérim concerne davantage les détenteurs d'un CCP, 9 % des premiers emplois occupés, contre 5 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT et 4 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP.

Graphique 25

Répartition des premiers emplois occupés par les diplômés selon le diplôme et le type d'emploi (en %)



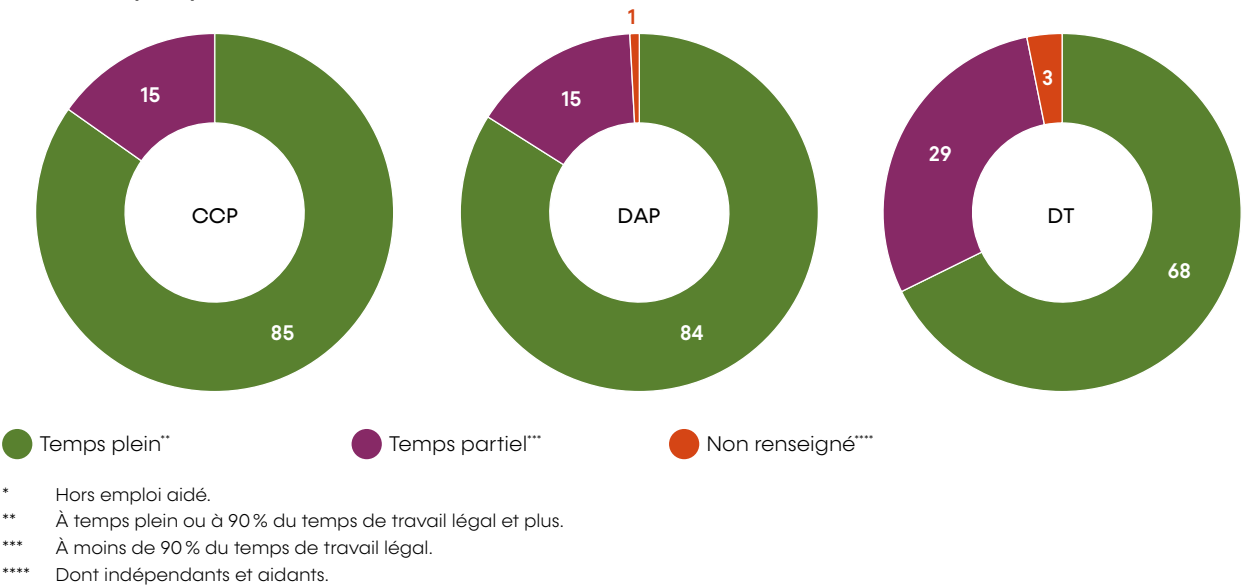
* Hors intérim.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Les emplois à temps plein en début de contrat représentent 85 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d'un CCP au cours de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, 84 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 68 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (**Graphique 26**).

Graphique 26
Répartition des premiers emplois* occupés par les diplômés selon le diplôme et le temps de travail en début de contrat (en %)



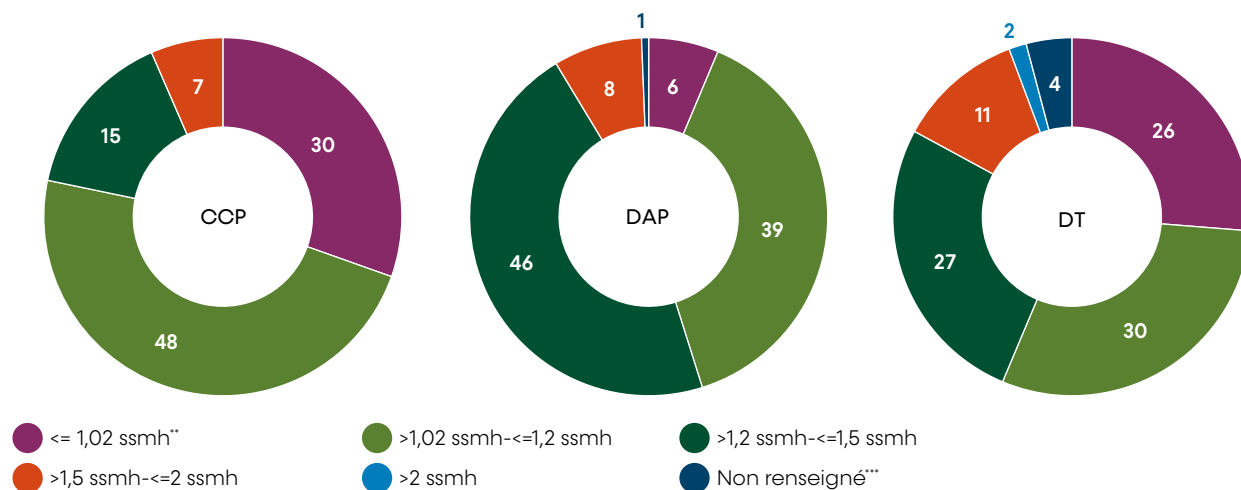
Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS

Les emplois rémunérés en début de contrat 1,2 fois ou moins le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh) comptent pour 78 % des premiers emplois occupés après la sortie du lycée par les détenteurs d'un CCP, contre 56 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT et 45 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP (**Graphique 27, page 35**).

En début de contrat au premier emploi, 46 % des détenteurs d'un DAP perçoivent entre plus de 1,2 et 1,5 fois le ssmh, contre 27 % des détenteurs d'un DT et 15 % des détenteurs d'un CCP. En début de contrat au premier emploi, 13 % des détenteurs d'un DT perçoivent plus de 1,5 fois le ssmh, contre 8 % des détenteurs d'un DAP et 7 % des détenteurs d'un CCP.

Graphique 27

Répartition des premiers emplois* occupés par les diplômés selon le diplôme et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés en début de contrat (en %)



* Hors emploi aidé.

** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.

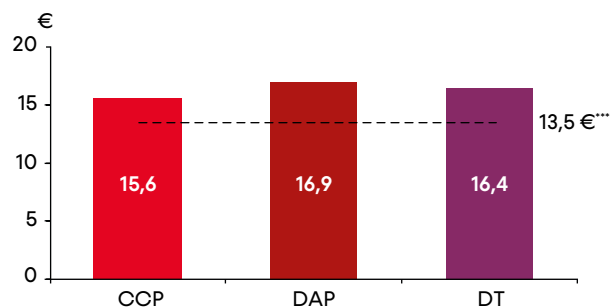
*** Dont indépendants et aidants.

Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS

En début de contrat, à la première embauche, le salaire horaire moyen des diplômés varie entre 15,6 et 16,9 euros (**Graphique 28**).

Graphique 28

Salaire horaire* moyen à la première embauche** des diplômés selon le diplôme (en euros)



* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

** Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

*** Salaire social minimum horaire moyen pour travailleurs non qualifiés.

Source: Observatoire de la formation
Données: MENJE-IGSS.

Après le premier emploi

CCP

46% des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée (**Graphique 29**).

Après un premier contrat de travail, 22% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

13% des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

DAP

55% des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée.

Après un premier contrat de travail, 14% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

14% des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

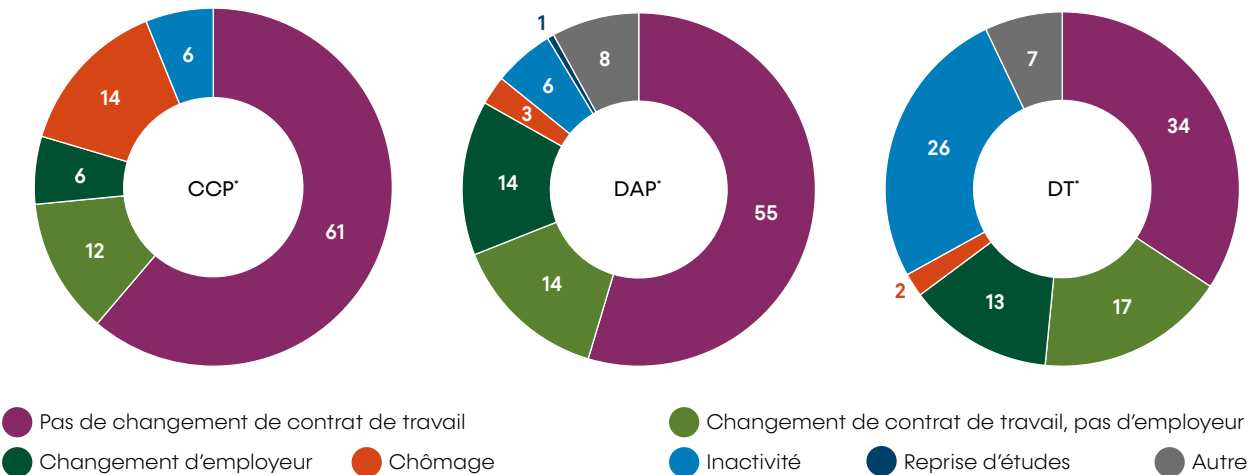
DT

34% des diplômés ne changent ni de contrat de travail, ni d'employeur à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à un an après leur sortie du lycée.

Après un premier contrat de travail, 17% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

13% des diplômés changent de contrat de travail et d'employeur.

Graphique 29 Répartition des diplômés selon le diplôme et la situation vécue après le premier emploi (en %)



* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.



L'insertion professionnelle selon le diplôme obtenu

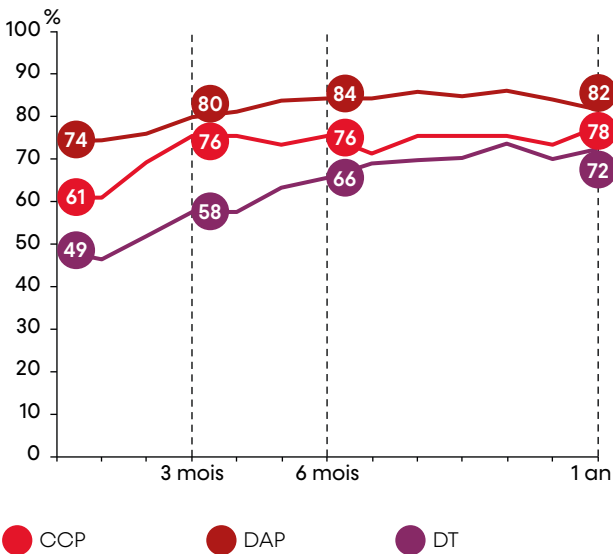
L'insertion professionnelle : des facilités d'accès à l'emploi pour les détenteurs d'un DAP

Parcours d'insertion

74 % des détenteurs d'un DAP sont en emploi dès leur sortie du lycée, contre 61 % des détenteurs d'un CCP et 49 % des détenteurs d'un DT **(Graphique 30)**.

Bien que la part des détenteurs d'un DT en emploi progresse plus rapidement que pour les autres diplômes, l'emploi marque davantage le parcours des détenteurs d'un DAP ou d'un CCP tout au long de l'année.

Graphique 30
Évolution de la part des diplômés en emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme (en %)

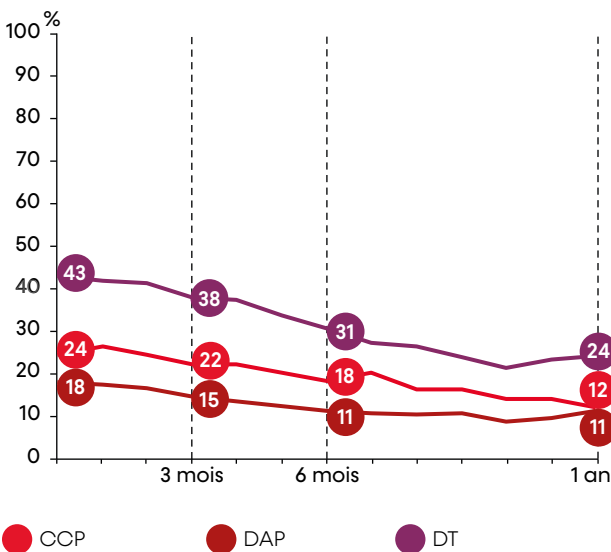


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

18 % des détenteurs d'un DAP sont au chômage et en situation d'inactivité dès leur sortie du lycée, contre 24 % des détenteurs d'un CCP et 43 % des détenteurs d'un DT **(Graphique 31)**.

Bien que la part des détenteurs d'un DT au chômage et en situation d'inactivité diminue plus rapidement que pour les détenteurs d'un CCP ou d'un DAP, leur parcours reste davantage marqué par le chômage et l'inactivité que celui des détenteurs d'un CCP ou d'un DAP.

Graphique 31
Évolution de la part des diplômés au chômage et en situation d'inactivité au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme (en %)



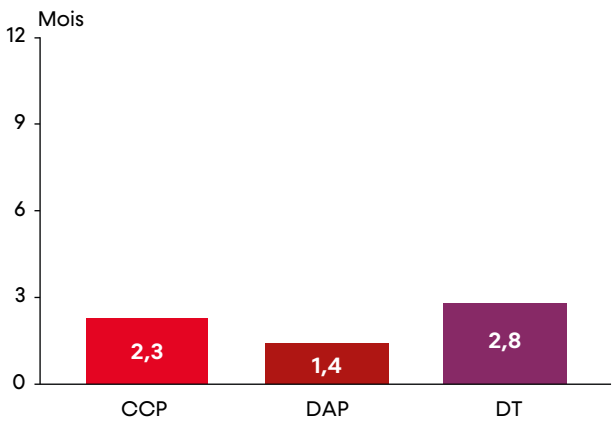
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Le premier emploi

98 % des détenteurs d’un DT, 94 % des détenteurs d’un CCP et 93 % des détenteurs d’un DAP accèdent à un premier emploi au cours de l’année qui suit la sortie du lycée.

En moyenne, les jeunes ayant obtenu un DAP mettent 1,4 mois pour trouver leur premier emploi à partir de la sortie du lycée, contre 2,3 mois pour ceux ayant obtenu un CCP et 2,8 mois pour les détenteurs d’un DT (**Graphique 32**).

Graphique 32
Temps d’accès moyen au premier emploi selon le diplôme obtenu (en mois)

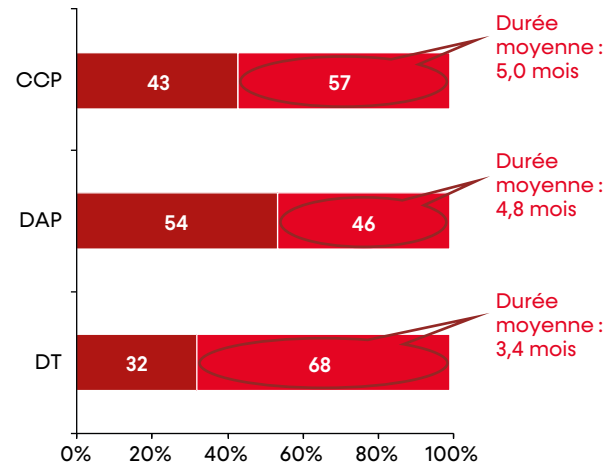


Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

68 % des premiers emplois occupés par les détenteurs d’un DT s’achèvent au cours de l’année qui suit la sortie du lycée, contre 57 % pour les détenteurs d’un CCP et 46 % pour les détenteurs d’un DAP (**Graphique 33**).

Les premiers emplois qui se terminent au cours de l’année qui suit la sortie du lycée durent, en moyenne, 5,0 mois pour les détenteurs d’un CCP, 4,8 mois pour les détenteurs d’un DAP et 3,4 mois pour les détenteurs d’un DT.

Graphique 33
Durée moyenne des premiers emplois se terminant au cours de l’année qui suit la sortie du lycée, selon le diplôme obtenu (en mois)



- Premiers emplois se prolongeant au-delà d'une année après la sortie du lycée
- Premiers emplois se terminant au cours de l'année qui suit la sortie du lycée

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Après six mois, 11 % des détenteurs d’un DAP sont encore à la recherche de leur premier emploi, contre 16 % des détenteurs d’un CCP et 20 % des détenteurs d’un DT (**Tableau 11**).

Tableau 11
Répartition des diplômés six mois après la sortie du lycée selon le diplôme obtenu et l’accès à l’emploi (en %)

Diplôme	Accès à l’emploi en 6 mois et moins		Total
	Oui	Non	
CCP	83,7	16,3	100
DAP	89,5	10,5	100
DT	80,4	19,6	100

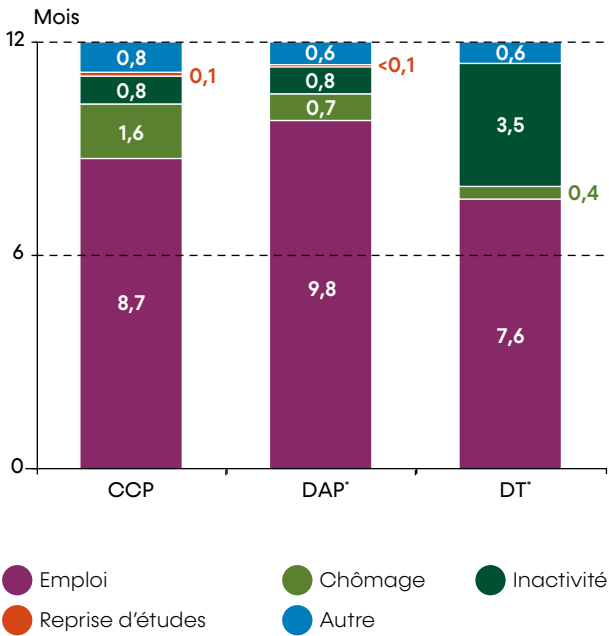
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

L'emploi durant la première année

Les détenteurs d'un DAP passent, en moyenne, 9,8 des 12 premiers mois de leur vie active en emploi, contre 8,7 mois pour les détenteurs d'un CCP et 7,6 mois pour les détenteurs d'un DT (Graphique 34).

Les élèves ayant obtenu un DAP cumulent, en moyenne, 1,5 mois de chômage et d'inactivité, contre 2,4 mois pour les détenteurs d'un CCP et 3,9 mois pour ceux ayant obtenu un DT.

Graphique 34
Distribution du temps le diplôme obtenu et la situation vécue (en mois)



* La somme est différente de 12 mois en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

59 % des détenteurs d'un DAP sont en emploi tout au long de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 41% des détenteurs d'un CCP et 28 % des détenteurs d'un DT (Tableau 12).

2% des détenteurs d'un DT n'occupent aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, contre 6 % des détenteurs d'un CCP et 7 % des détenteurs d'un DAP.

Tableau 12
Part des diplômés ayant cumulé un an en emploi et part des diplômés n'ayant connu aucun emploi au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, le diplôme obtenu (en %)

Temps passé en emploi	Diplôme		
	CCP	DAP	DT
Emploi permanent (1 an en emploi)	40,8	59,4	27,7
Aucun emploi	6,1	6,7	2,4

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

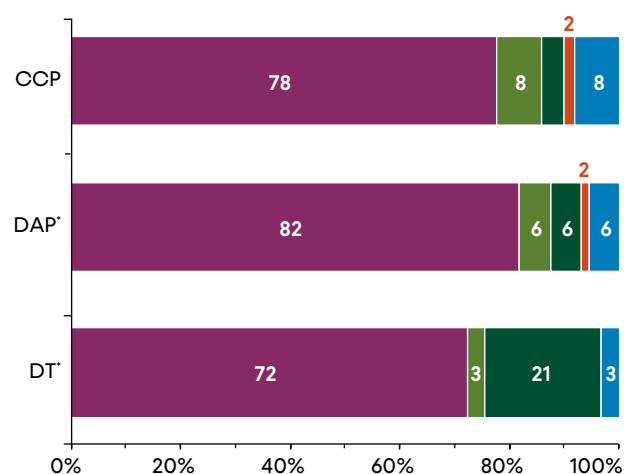
L'emploi un an après

Un an après la sortie du lycée, 82 % des détenteurs d'un DAP sont en emploi. Ils sont 78 % parmi les détenteurs d'un CCP et 72 % parmi les détenteurs d'un DT **(Graphique 35)**.

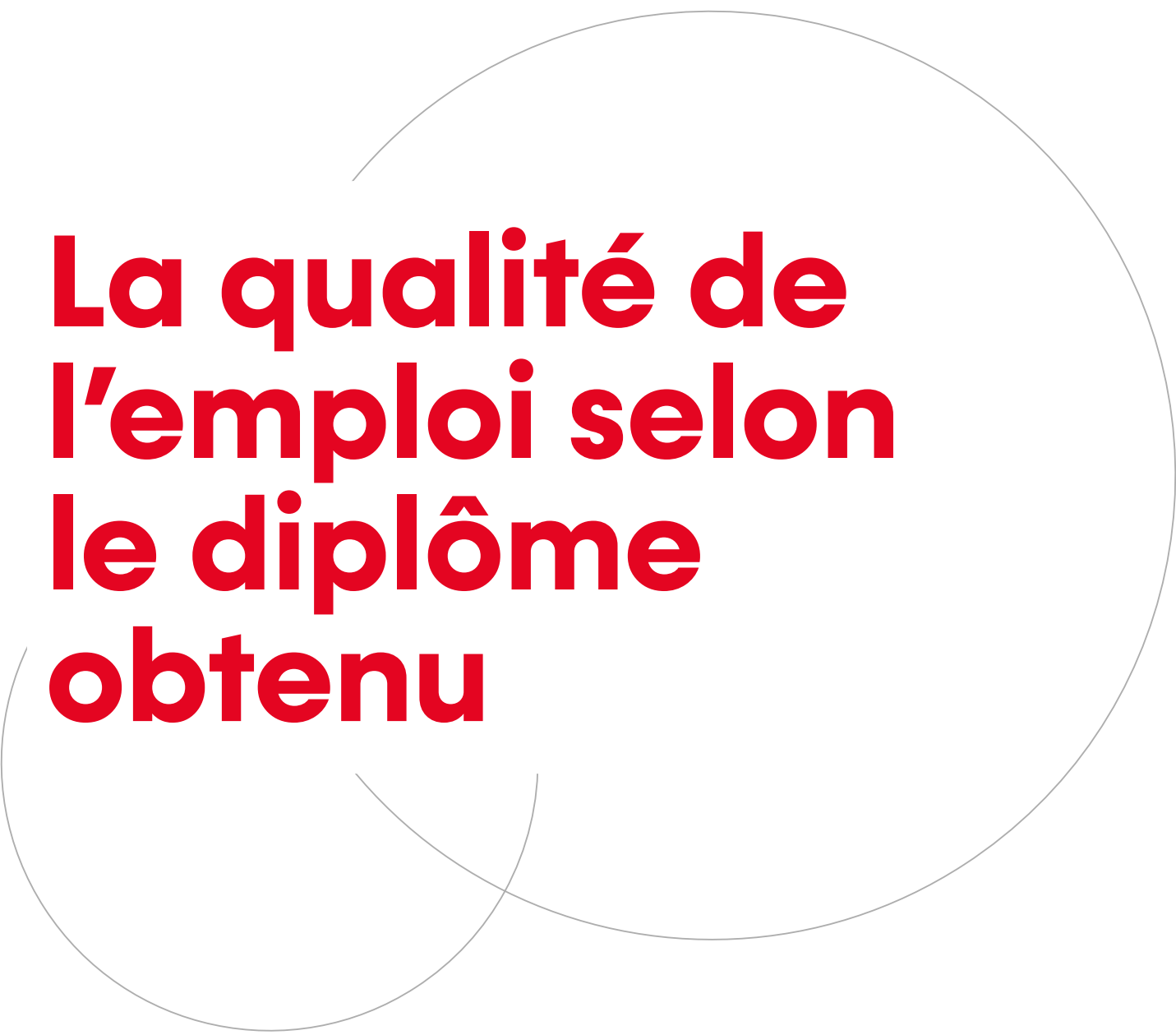
24 % des détenteurs d'un DT sont au chômage et en situation d'inactivité un an après la sortie du lycée, contre 12 % des détenteurs d'un DAP et 12 % des détenteurs d'un CCP.

Graphique 35

Répartition des diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et la situation vécue (en %)



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



La qualité de l'emploi selon le diplôme obtenu

La qualité de l'emploi : à chaque diplôme son avantage

Type d'emploi

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, les emplois occupés par les détenteurs d'un DAP ou d'un CCP sont davantage sous CDI que les emplois occupés par les détenteurs d'un DT (Graphique 36).

CCP

87 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.

Six mois après, 81 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

Un an après, 87 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

DAP

78 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.

Six mois après, 82 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

Un an après, 86 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

DT

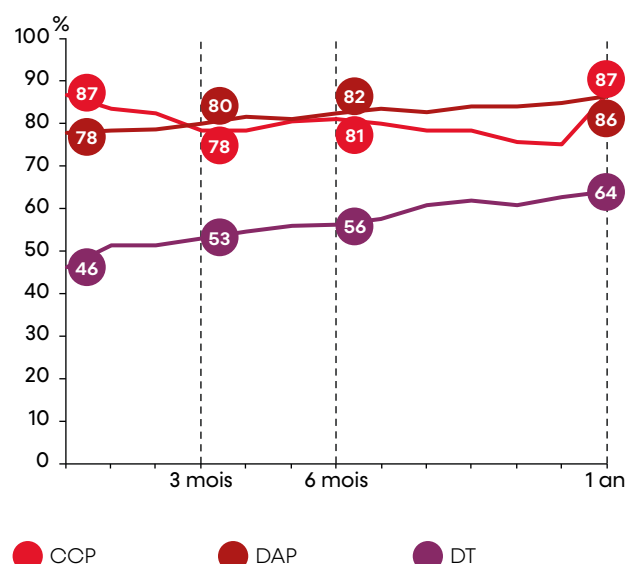
46 % des diplômés en emploi directement après la sortie du lycée sont sous CDI.

Six mois après, 56 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

Un an après, 64 % des diplômés en emploi sont sous CDI.

Graphique 36

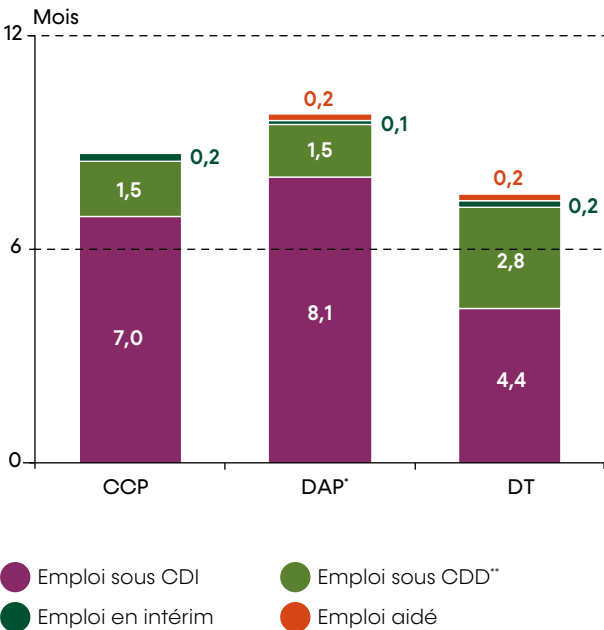
Évolution de la part des diplômés en emploi sous CDI au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme obtenu (en %)



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de l'année qui suit la sortie du lycée, les détenteurs d'un DAP passent, en moyenne, 8,1 mois dans des emplois sous CDI, contre 7,0 mois pour les détenteurs d'un CCP et 4,4 mois pour les détenteurs d'un DT (Graphique 37).

Graphique 37
Distribution du temps passé en emploi selon le diplôme obtenu et le type d'emploi (en mois)



* La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.
** Hors intérim.

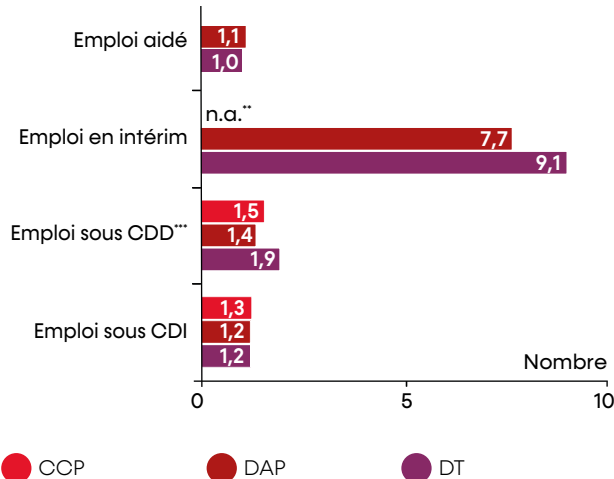
Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Au cours de la première année qui suit la sortie du lycée, quel que soit le diplôme obtenu, les diplômés occupent, en moyenne, un nombre comparable d'épisodes en emploi sous CDI (Graphique 38).

Les détenteurs d'un DT vivent, en moyenne, 1,9 épisode d'emploi sous CDD hors intérim, contre 1,5 épisode pour les détenteurs d'un CCP et 1,4 épisode pour les détenteurs d'un DAP.

Les détenteurs d'un DT effectuent, en moyenne, 9,1 missions d'intérim, soit 1,4 mission de plus que les détenteurs d'un DAP.

Graphique 38
Nombre moyen d'emplois* occupés au cours de l'année qui suit la sortie du lycée selon le diplôme obtenu et le type d'emploi



* Nombre d'épisodes d'emploi de type X divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi de type X au cours de l'année qui suit la sortie du lycée.
** n.a. : non applicable (données non fournies en raison de la faible taille de l'effectif (moins de 10 diplômés)).
*** Hors intérim.

Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Un an après la sortie du lycée, les emplois sous CDI comptent pour 87% des emplois occupés par les détenteurs d'un CCP, 86% de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 64% de ceux occupés par les détenteurs d'un DT (**Tableau 13**).

Tableau 13
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le type d'emploi (en %)

Diplôme	Type d'emploi				Total
	CDI	CDD*	Intérim	Emploi aidé	
CCP	86,8	10,5	2,6	0,0	100**
DAP	86,4	9,4	0,9	3,3	100
DT	64,2	30,0	0,8	5,0	100

* Hors intérim.
** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Temps de travail

87 % des détenteurs d'un CCP en emploi directement après la sortie du lycée sont à temps plein en début de contrat, contre 85 % des détenteurs d'un DAP et 60 % des détenteurs d'un DT (**Graphique 39**).

Un an après la sortie du lycée, le classement reste inchangé. En revanche, les écarts entre les diplômes se resserrent : 89 % des détenteurs d'un CCP, 88 % des détenteurs d'un DAP et 79 % des détenteurs d'un DT, en emploi, travaillent à temps plein (**Tableau 14**).

Tableau 14
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le temps de travail (en %)

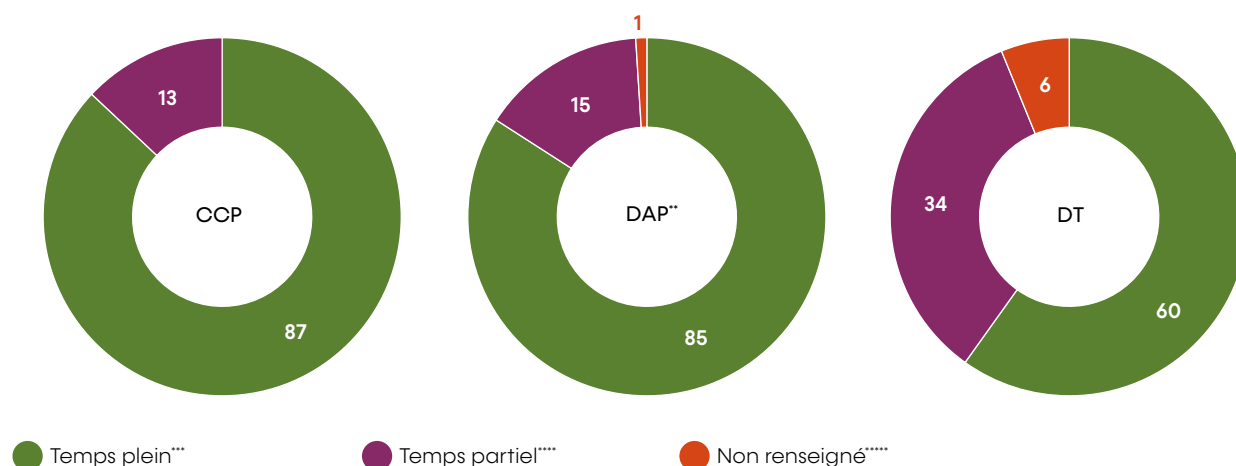
Diplôme	Temps de travail			Total
	Temps plein**	Temps partiel***	Non renseigné****	
CCP	89,5	10,5	0,0	100
DAP	88,3	11,2	0,5	100
DT	79,4	18,4	2,2	100

- * Hors emploi aidé.
- ** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.
- *** À moins de 90 % du temps de travail légal.
- **** Dont indépendants et aidants.

 Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Graphique 39

Répartition des emplois^{*} occupés par les diplômés directement après la sortie du lycée selon le diplôme et le temps de travail (en %)



* Hors emploi aidé.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

*** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

**** À moins de 90 % du temps de travail légal.

***** Dont indépendants et aidants.



Source : Observatoire de la formation
Données : MENJE-IGSS

Rémunération

77 % des détenteurs d'un CCP en emploi directement après la sortie du lycée sont rémunérés 1,2 fois ou moins le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (ssmh) en début de contrat, contre 53 % des détenteurs d'un DT et 44 % des détenteurs d'un DAP (Tableau 15).

47 % des détenteurs d'un DAP en emploi directement après la sortie du lycée perçoivent une rémunération comprise entre plus de 1,2 fois et 1,5 fois le ssmh en début de contrat, contre 28 % des détenteurs d'un DT et 17 % des détenteurs d'un CCP.

12 % des détenteurs d'un DT en emploi directement après la sortie du lycée sont rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh en début de contrat, contre 9 % des détenteurs d'un DAP et 7 % des détenteurs d'un CCP.

Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés 1,2 fois ou moins le ssmh diminue quel que soit le diplôme considéré. Elle compte pour 73 % des emplois occupés par les détenteurs d'un CCP (Graphique 40, page 49), contre 27 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT et 25 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP.

Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés entre plus de 1,2 et 1,5 fois le ssmh progresse quel que soit le diplôme considéré. Elle compte pour 53 % des emplois occupés par les détenteurs d'un DAP, contre 44 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DT et 18 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP.

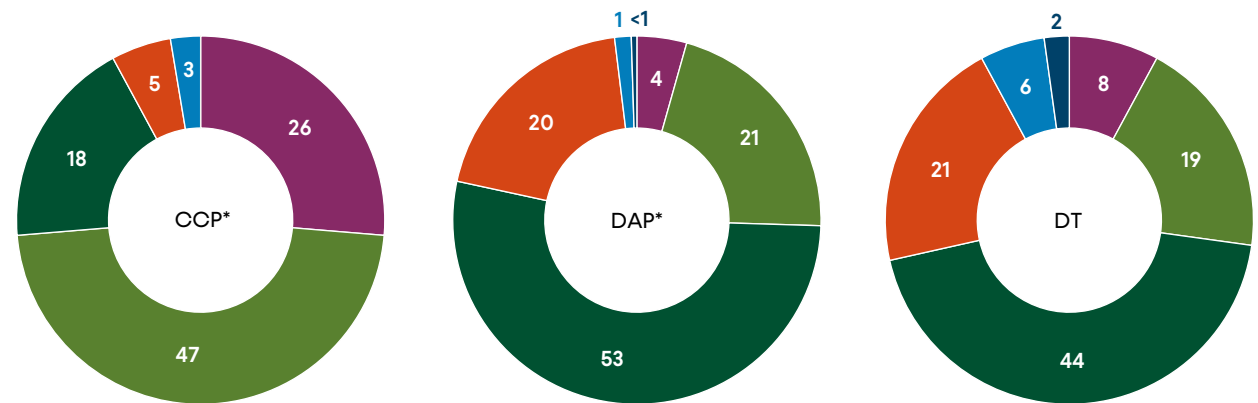
Un an après la sortie du lycée, la part des emplois rémunérés plus de 1,5 fois le ssmh progresse quel que soit le diplôme considéré, plus rapidement pour les détenteurs d'un DT ou d'un DAP que pour les détenteurs d'un CCP. Elle compte pour 27 % des emplois occupés par les détenteurs d'un DT, contre 21 % de ceux occupés par les détenteurs d'un DAP et 8 % de ceux occupés par les détenteurs d'un CCP.

Tableau 15
Répartition des emplois* occupés par les diplômés directement après la sortie du lycée selon le diplôme et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)

Diplôme	Rémunération						Total
	<= 1,02 ssmh**	>1,02 ssmh- <= 1,2 ssmh	>1,2 ssmh- <=1,5 ssmh	>1,5 ssmh- <=2 ssmh	>2 ssmh	Non renseigné***	
CCP****	36,7	40,0	16,7	6,7	0,0	0,0	100
DAP****	6,2	38,1	46,6	8,5	0,0	0,5	100
DT****	20,4	32,1	28,4	10,5	1,9	6,8	100

* Hors emploi aidé.
** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.
*** Dont indépendants et aidants.
**** La somme est différente de la somme de temps passé en emploi en raison du jeu des arrondis.

Graphique 40
Répartition des emplois occupés par les diplômés un an après la sortie du lycée selon le diplôme et le salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés (en %)



- <= 1,02 ssmh**
- >1,02 ssmh-<=1,2 ssmh
- >1,2 ssmh-<=1,5 ssmh
- >1,5 ssmh-<=2 ssmh
- >2 ssmh
- Non renseigné***

* Hors emploi aidé.
** Salaire social minimum horaire pour travailleurs non qualifiés.
*** Dont indépendants et aidants.



Éditeur
INFPC
Établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peternelchen
L-2370 Howald

Contact
Observatoire
de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement
lifelong-learning.lu
teva.lu

